N° 24 05 01

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

23 mai 2024

Date du Conseil Municipal

29 MAI 2024

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----26

Votants -----32

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
0 4 JUIN 2024
Publié le :
0 4 JUIN 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET ★ LOIRE-ATLANTIQUE ★

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

A l'exception de :
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.
Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

1/ EXERCICE 2023 – COMPTE DE GESTION 2023

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Monsieur le Trésorier Principal a établi le compte de gestion 2023, qui retrace les mouvements financiers effectués au titre du budget en partant d'un bilan de début de l'exercice et aboutissant à un nouveau bilan de fin d'exercice.

Sont présentés les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il convient de préciser que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

N° 24 05 01

⇨Vu le compte de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes présenté par Monsieur le Trésorier Principal,
⇨Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 22 mai 2024,
⇨Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
⇨Statuant sur l'exécution du budget l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe,
⇨Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, par Monsieur le Trésorier Principal, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour le budget principal :
- Approbation par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOT et Madame FRAUX).

Pour le budget annexe « Quai des Arts » :
- Approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET
LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,

Antoine DONNE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

S²LO

Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique

ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DELIB_24_05_01**
Objet :	**1.Exercice 2023 – Compte de gestion 2023**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-29 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux actes budgétaires (budget primitif,budget supplémentaire,compte
Identifiant unique :	044-214401325-20240529-DELIB_24_05_01-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	1.2 Ko
Nom métier : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_01-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	124.9 Ko
Nom original : 1_Compte de gestion 2023.pdf		
Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_01-DE-1-1_1.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	424.8 Ko
Nom original : 1a. Compte gestion_BP.pdf		
Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_01-DE-1-1_2.pdf		
Document principal (Délibération)	application/pdf	217.7 Ko
Nom original : 1b. Compte gestion_Budget annexe QDA.pdf		
Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_01-DE-1-1_3.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message

Posté	4 juin 2024 à 14h33min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 14h33min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2024 à 14h33min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2024 à 14h34min05s	Reçu par le MI le 2024-06-04